



**DDE VIENNE**  
**SERVICE PREVENTION DES RISQUES - CRISES**

---

**ATLAS DES ZONES INONDABLES**  
**DES COURS D'EAU SECONDAIRES**  
**DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

**LA CLOUERE**

**Chef de Projet :**

Marie-Laure Bossis

**NTS 61022G**

**Version 21/01/2008**



**JANVIER 2008**

## SOMMAIRE

---

<b>I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT</b>	<b>1</b>
I.1. Caractéristiques générales de la vallée	1
I.2. Les crues	2
I.2.1. Les crues caractéristiques	2
I.2.2. Les crues historiques	3
I.3. Les communes étudiées	4
<b>II. LES CLEFS DE LECTURES DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES PAR METHODE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE</b>	<b>5</b>
II.1. Schéma synthétique de la morphologie type d'une vallée	5
II.2. Aide à l'estimation du niveau de risque sur les tronçons	6
<b>III. ANALYSE DES CARTES HYDROGEOMORPHOLOGIQUES</b>	<b>7</b>
<b>IV. ATLAS PHOTOGRAPHIQUE</b>	<b>9</b>
<b>V. CARTES D'INONDABILITE</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 : FICHES DESCRIPTIVES DES STATIONS HYDROMETRIQUES (SOURCE : BANQUE HYDRO)</b>	<b>12</b>

## I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT

### I.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA VALLEE

Les caractéristiques physiques du bassin versant de la Clouère sont présentées ci-dessous.

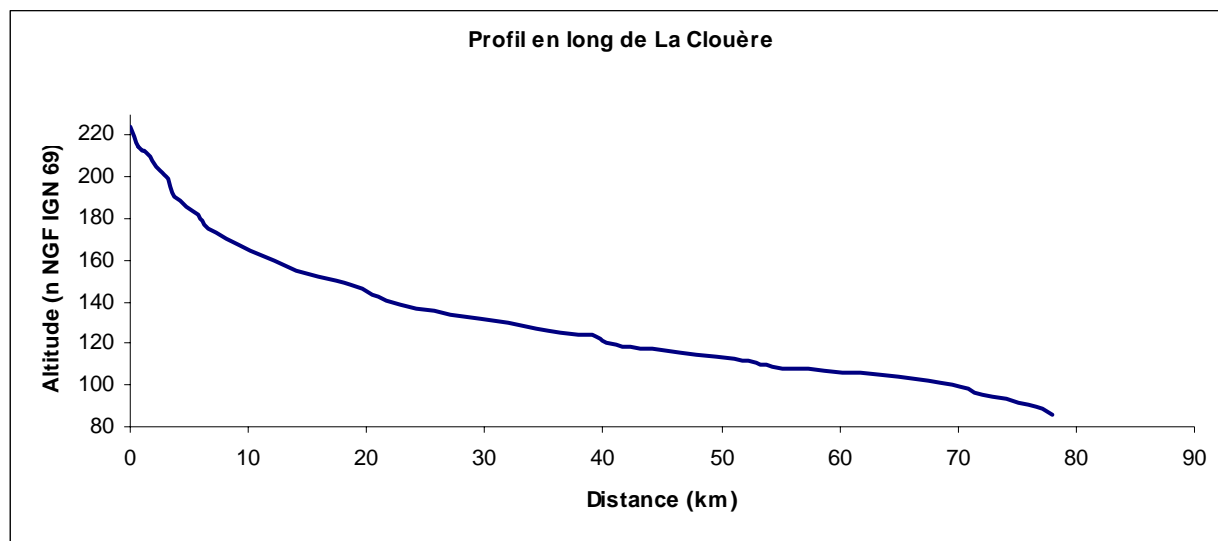
Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	385
Source	224 m « Les Brandes de Pinardeau »
Pente moyenne du cours d'eau (%)	0.18
Longueur totale du cours d'eau (km)	78
Linéaire du cours d'eau étudié (km)	78
Confluent	Le Clain
Principaux affluents	Les Pluches, La Belle, le Drillon
Recalibrage et rectification	Formations magmatiques proche de la source puis sédimentaires sur le reste du linéaire (calcaire en majorité)
Géologie	Formations sédimentaires variées

Tableau 1 : Caractéristiques générales du bassin versant de la Clouère.

Le profil en long du cours d'eau est représenté sur le graphique ci-après. Il permet de mieux comprendre l'hydrodynamique du cours d'eau.

Lorsque la pente s'accroît, on observe en général une vallée moins large, des niveaux d'eaux plus hauts, des vitesses plus importantes et des phénomènes d'érosion et d'effondrement de berges. Au contraire, une pente plus faible est associée à une vallée plus large qui dessine des méandres et à des débordements plus lents et progressifs.

La pente est toujours importante à l'amont et diminue vers l'aval afin de permettre au cours d'eau de rejoindre son confluent. C'est ce qu'on appelle son profil d'équilibre. Cependant, il existe de légères variations de pente tout au long du linéaire qui permettent de mieux comprendre l'hydrodynamique.



## I.2. LES CRUES

### I.2.1. LES CRUES CARACTERISTIQUES

Les données hydrologiques extraites de la Banque Hydro sont fournies en annexe.

Il existe 2 stations hydrométriques sur la Clouère qui ont les caractéristiques suivantes :

Nom de la station	Availles-Limouzine	Château-Larcher
Code de la station	L2303010	L2303050
Superficie du bassin versant au droit de la station (km <sup>2</sup> )	16,6	382
Producteur de la donnée	DIREN Poitou-Charente	DDE Vienne
Date de fonctionnement de la station hydrométrique	1977 - 1992	1991 - 2007
Nombre de valeurs permettant de réaliser l'ajustement statistique	15	10

Tableau 2 : caractéristiques des stations hydrométriques (Source : Banque Hydro)

Le tableau suivant présente les débits caractéristiques au niveau des stations hydrométriques du secteur d'étude.

Période de retour (années)	Débit caractéristique instantané (m <sup>3</sup> /s) Intervalle de confiance à 95%	
	Availles-Limouzine	Château-Larcher
Q2	6,2 [4,6 ; 8,5]	17 [12 ; 26]
Q5	9,6 [7,8 ; 14]	25 [20 ; 44]
Q10	12 [9,6 ; 18]	31 [24 ; 56]
Q20	14 [11 ; 22]	36 [28 ; 68]

Tableau 3 : analyse des débits de crues caractéristiques (Source : Banque Hydro)

Compte tenu du nombre d'années de données, l'estimation des valeurs de Q2, Q5 et de Q10 pour la station d'Availles-Limouzine semble fiable. En revanche, les autres valeurs obtenues sont à prendre avec précaution.

## ***I.2.2. LES CRUES HISTORIQUES***

### **D'après les données de la station hydrométrique**

Plusieurs événements pluvieux sont notables sur le bassin versant de la Clouère depuis la mise en place des 2 stations hydrométriques.

Le tableau suivant détermine les crues dont la période de retour est supérieure ou égale à 10 ans.

<b>Date de l'événement</b>	<b>Nom de la station</b>	<b>Débit maximum instantané à la station (m<sup>3</sup>/s)</b>	<b>Période de retour (années)</b>
Dec. 1982	Availles-Limouzine	16,2	> 20 ans
Juin 1988	Availles-Limouzine	11,8	10 ans
Janv. 1995	Château-Larcher	46,7	> 20 ans

*Tableau 4 : analyse des débits de crues historiques sur la Clouère (Source : Banque Hydro)*

### **D'après les témoignages**

Les données historiques relatives aux événements marquant de la Clouère sont recherchées d'après les témoignages récupérés lors de la visite de terrain et le traitement des questionnaires envoyés aux communes.

Aucun repère de crues fiable n'a été déterminé sur la Clouère. Les crues marquantes ayant eu lieu sur ce cours d'eau sont trop anciennes et les rares personnes présentes lors de ces inondations ne peuvent se rappeler précisément des niveaux d'eau que celles-ci avaient atteints.

La synthèse des questionnaires reçus est fournie dans le tableau ci-après.

<b>COMMUNES</b>	<b>Etat physique de la rivière</b>	<b>Inondations et crues historiques</b>	<b>Occupation du sol</b>	<b>Divers</b>
<b>Gençay</b>	Chenalisation du lit. Curage effectué dans les années 1970	Décembre 1982	PLU en révision	Entretien des berges tous les deux ans.  Etude hydraulique de la retenue de Gençay – Saint Maurice, étude d'impact pour la restauration d'ouvrages hydrauliques (SOGREAH 2002)
<b>Saint Martin l'Ars</b>		1982	Aucune indication	Aucune indication

Très peu d'événement ont pu être collecté sur ce cours d'eau. Aussi, nous vous renvoyons au rapport de présentation générale dans lequel sont listées les crues majeures sur ce département. Celles-ci ont certainement concernées ce cours d'eau.

### **I.3. LES COMMUNES ETUDIEES**

Le secteur cartographié concerne les communes suivantes :

- Lessac
- Pressac
- Availles-Limouzine
- St-Martin-l'Ars
- Usson-du-Poitou
- St-Secondin
- Brion
- St-Maurice-La-Clouère
- Gençay
- Marnay
- Aslonnes
- Château-Larcher

Chaque zone d'enjeux est récapitulée par tronçon au chapitre II.

## II. LES CLEFS DE LECTURES DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES PAR METHODE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE

### II.1. SCHEMA SYNTHETIQUE DE LA MORPHOLOGIE TYPE D'UNE VALLEE

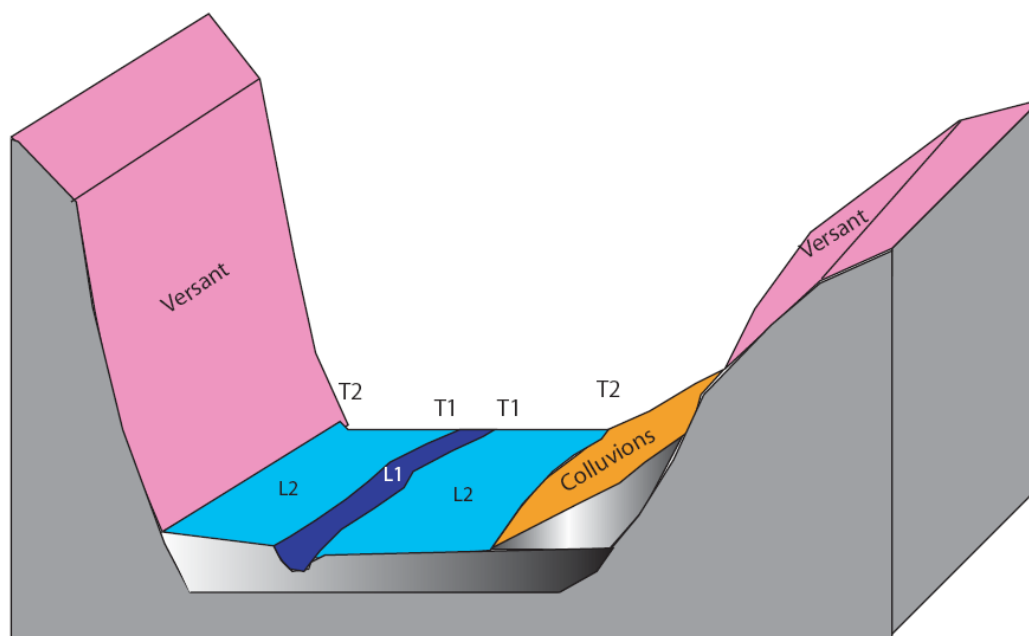
L'objectif de la méthode hydrogéomorphologique est de déterminer les limites externes de la plaine alluviale.

La plaine alluviale définit la zone inondable maximum d'un cours d'eau. Celle-ci est composée d'un lit mineur et d'un lit majeur.

Au-delà de la plaine alluviale on trouve l'encaissant, non inondable qui est composé de différentes unités :

- Le versant,
- Les colluvions (particules provenant de l'érosion du versant),
- Les terrasses alluviales (ancien lit majeur du cours d'eau lorsque le niveau des océans était plus élevé)

La méthode hydrogéomorphologique repose sur l'analyse de ces différentes unités. Les critères d'identification et de délimitation des unités sont la topographie, la morphologie, la sédimentologie et les données relatives aux crues historiques, souvent corrélées avec l'occupation du sol.



L1 : Lit mineur

L2 : Lit majeur

T1 : Limite des crues non débordantes

T2 : limite des crues exceptionnelles



Alluvions sablo-graveleuses de plaine alluviale moderne



Formation de colluvion liée à l'érosion du versant

Le passage d'une unité à l'autre est généralement marqué par des ruptures de pente plus ou moins nettes. En effet, la limite entre les versants et la plaine est parfois dissimulée sous des colluvions. La présence de talus est relativement rare et ceux-ci sont notifiés sur la carte lorsqu'ils existent. Il arrive également que les limites de la plaine alluviale soient appuyées par la présence d'une infrastructure routière ou d'un remblai lié à l'urbanisation.

## II.2. AIDE A L'ESTIMATION DU NIVEAU DE RISQUE SUR LES TRONÇONS

Chaque cours d'eau traité dans l'atlas des zones inondables est découpé en plusieurs tronçons homogènes du point de vue de la géologie, de la pente, des écoulements et de l'hydrodynamique (cf. § III. analyse des cartes hydrogéomorphologiques). Ces tronçons sont ensuite catégorisés dans le tableau suivant selon deux types de morphologie de vallée : encaissée / ouverte :

Type de morphologie de vallée	Tronçons concernés	Bâtiments en zone inondable
Vallée encaissée	1	Aucun
	3	Bourg d'Usson-du-Poitou (quelques bâtiments)
	4	Bourg de Saint-Maurice-la-Clouère et Gencay (quelques bâtiments)
	5	Bourg de Marnay et Château-Larcher (quelques bâtiments)
Vallée ouverte	2	Aucun

Les possibilités d'urbanisation sont déterminées en fonction :

- Du type d'urbanisation : zone naturelle, pas ou peu urbanisée / zone urbanisée (au sens du code de l'urbanisme et de la jurisprudence)
- Du type de morphologie de vallée : encaissée / ouverte qui conditionne le type d'inondation : semi-torrentielle / de plaine

Le schéma page suivante présente les 3 cas que l'on peut rencontrer sur les cours d'eau secondaires du département de la Vienne.



## 1er cas

### Vallée encaissée versants aux pentes marquées

- Vitesses d'écoulement importantes,
- Hauteur d'eau importante,
- Durée de submersion importante,
- Fréquence des crues marquée

Rupture de pente  
nette

substrat calcaire, granitique ...

Urbanisation interdite

**Zone naturelle pas ou peu urbanisée \*<sub>1</sub> (zone d'expansion de crue)  
ou  
Zone urbanisée \*<sub>1</sub>**

## 2nd cas

### Vallée ouverte versants aux pentes très faibles

- Vitesses d'écoulement faibles,
- Hauteur d'eau faible,
- Durée de submersion faible,
- Fréquence des crues moins marquée

Rupture de pente  
très peu visible

substrat marneux, argileux, crayeux...

Urbanisation interdite

**Zone naturelle pas ou peu urbanisée \*<sub>1</sub> (zone d'expansion de crue)**

## 3ème cas

### Vallée ouverte versants aux pentes très faibles

- Vitesses d'écoulement faibles,
- Hauteur d'eau faible,
- Durée de submersion faible,
- Fréquence des crues moins marquée

Rupture de pente  
très peu visible

substrat marneux, argileux, crayeux...

Urbanisation à analyser au cas par cas \*<sub>2</sub>

**Zone urbanisée \*<sub>1</sub>**

\*<sub>1</sub>: définition au sens du code de l'urbanisme et de la jurisprudence

\*<sub>2</sub> : Pour les constructions en limite de la crue morphogène, il s'agit de préciser les contours de la crue morphogène à l'échelle cadastrale (à réaliser par un cabinet d'étude spécialisé)

Dans tous les cas, il conviendra de déterminer la hauteur d'eau sur la ou les parcelles puis les aléas à partir de relevés topographiques (travail à effectuer par un cabinet d'étude spécialisé), puis de consulter la Doctrine générale (DDE) permettant de définir la constructibilité des terrains en fonction de l'aléa.

### **III. ANALYSE DES CARTES HYDROGÉOMORPHOLOGIQUES**

#### **Tronçon 1 : Depuis la source au « Gué de l'Isle »**

Ce premier tronçon d'environ 10 km présente une forte pente depuis la source. Le cours d'eau se constitue à partir de quelques petits cours d'eau qui confluent à « La Devinière ».

Le lit mineur d'environ 1 mètre de large propose des allures de tracé différentes, allant de rectiligne à la présence de méandres. Le tronçon rectiligne de « Chez Bonnet » fait suite à la rectification du lit pour les besoins de l'agriculture.

La géologie de ce tronçon est de type magmatique (Monzodiorites quartzifères) jusqu'à « La Grande Blanche ». Ensuite elle présente un double profil avec un mélange de roches magmatiques et sédimentaires (argiles sableuses et des Monzodiorites porphyroïdes à biotite) jusqu'au « Gué de l'Isle ». La plaine alluviale moins contrainte par la roche en place contenant des formations sédimentaires peut donc s'évaser. Elle fait environ 30 mètres en amont et s'étend jusqu'à 100 m de large.

Les zones d'enjeux sont inexistantes sur ce tronçon.

#### **Tronçon 2 : Depuis le « Gué de l'Isle » à « Bars »**

La pente diminue très nettement à partir du pont de Gué de l'Isle et variera peu jusqu'à la confluence du Clain. Le lit mineur serpente au cœur de la plaine alluviale.

La vallée s'élargie avec des modelés doux et les limites de la plaine alluviale sont parfois imprécises principalement dans la première partie de ce tronçon. Ceci est lié au substratum composé d'argiles sableuses. La partie aval au substrat calcaire présente des limites d'encaissement plus franches. La plaine alluviale fait de 100 à 150 mètres de large.

Le lit mineur fait de 1 à 2 mètres de large et est constitué d'un bras unique sauf à l'approche de moulins où l'on note des biefs afin de permettre l'alimentation de ces derniers.

Des méandres morts sont également présents vers « Combe » et « Les Badouillères ». Il y a donc eu recoupement de méandres. On note également la présence de chenaux secondaires de crue en aval de « Les Badouillères ».

Les zones d'enjeux sont inexistantes sur ce tronçon.

#### **Tronçon 3 : Depuis « Bars » à « Saint Sécondin »**

Le lit mineur de ce tronçon fait en moyenne 3 mètres de largeur et est constitué de un ou de plusieurs bras. La vallée forme des méandres au gré des variations locales de rigidité de la roche en place. De nombreux chenaux secondaires de crues sont également présents dans la plaine alluviale.

Ce tronçon a la particularité de posséder un lit moyen sur un très faible linéaire, à proximité de « Le Pont de Maillé ».

Le lit majeur fait en moyenne 150 mètres de large mais peut atteindre 300 mètres par endroit. Les limites sont relativement nettes. Les ruptures de pentes et talus sont présentés dans l'atlas photographique comme pour les autres tronçons.

La géologie de ce tronçon est constituée de calcaires à grains fins avec un affleurement local entre « Séchère » et « Jouet », de calcaires blancs et d'argiles à lentilles. Le substrat argileux engendre la présence de zones humides sur ce secteur.

Les zones d'enjeux de ce tronçon sont situées dans la traversée du bourg d'Usson-du-Poitou.

#### **Tronçon 4 : Depuis « Saint Sécondin » à « Reignier »**

Le lit mineur de ce tronçon fait environ 5 mètres de largeur et est constitué d'un bras unique parfois accompagné d'un bien d'alimentation pour un moulin. Des chenaux secondaires de crues sont parfois présents dans la plaine alluviale qui fait de 100 à 350 mètres de large.

La vallée forme des méandres de très grands rayons de courbure, typique des cours d'eau de plaine en fin de parcours.

Les limites de la zone inondable sont nettes tout au long du tronçon en raison de l'incision de la Clouère dans des calcaires graveleux.

Les zones d'enjeux de ce tronçon sont situées à Saint-Maurice-La-Clouère et à Gençay où plusieurs bâtiments sont situés en zone inondable.

#### **Tronçon 5 : Depuis «Reignier» à la confluence du Clain**

Le début de ce tronçon coïncide à la confluence de La Belle, en aval rive gauche de Gençay.

Le lit mineur de ce dernier tronçon fait environ 10 mètres de large et est constitué de plusieurs bras de chenaux secondaires de crues.

Les caractéristiques morphologiques de la vallée s'accroissent par rapport au précédent tronçon (vallée à fond plat, méandres de plus en plus importants). La plaine alluviale fait en moyenne 200 mètres de large mais peut atteindre par endroit 700 mètres.

Les limites de la vallée sont délicates à interpréter, notamment en raison de la ripisylve, d'où l'importance des visites sur site qui permettent de les affiner.

Ce tronçon traverse des calcaires argileux. Au droit de la confluence du Clain, il longe des vestiges de terrasses alluviales.

Les zones d'enjeux sur ce tronçon sont situées à Marnay et Château-Larcher.

#### **IV. ATLAS PHOTOGRAPHIQUE**

Lors de la visite de terrain, des photographies des marqueurs géomorphologiques (rupture de pente, talus) ont été prises. Elles permettent de mettre en évidence les limites de la plaine alluviale.

Les photos sont regroupées en planches photographiques. Leur lecture s'effectue de l'amont vers l'aval du cours d'eau. De plus, ces photos sont localisées sur la carte d'inondabilité.



1 : "Petit Cloir" : la limite de zone inondable en aval du pont en rive gauche est située au niveau du changement de type de végétation



2 : "Petit Cloir" : limite de zone inondable rive gauche au niveau du changement de type de végétation



3 : "Coudonnière" : limite de zone inondable rive droite au niveau du talus situé à une vingtaine de mètres du pied de la photo



4 : "Les Bois" : la limite de zone inondable rive gauche, à l'amont du pont, est située à environ 10 m de la barrière, dans le champ, au niveau de la rupture de pente



5 : "Les Grandes Bouiges" : limite de zone inondable en aval du pont en rive droite située au niveau du talus et du changement de type de végétation



6 : "Le Gué de l'Isle" : limite de zone inondable rive droite en aval de l'ouvrage située en bordure du bois



7 : "Badeuil" : vue en aval du pont sur le lit mineur de la Clouère



8 : "Badeuil" : limite de la zone inondable en aval du pont en rive gauche arrive en bordure du bâtiment



9 : "Badeuil" : la limite de zone inondable en aval du pont en rive droite se situe également en bordure du bâtiment



10 : "La Grande Tangüe" : étang non inscrit sur la carte IGN



11 : "La Grande Tangüe" : limite de zone inondable en amont du pont, en rive gauche, située au niveau de la haie



12 : "Les Cours" : limite de zone inondable en amont du pont en rive gauche située au niveau de la haie



13 : "Combes" : limite de zone inondable en rive droite située au croisement de la route



14 : "Combes" : limite de zone inondable en amont du pont, en rive gauche, au niveau du changement de type de végétation



15 : "Les Jalinières" : limite de zone inondable vers l'amont du pont en rive gauche au niveau du changement de type de végétation



16 : "Les Tours" : limite de la zone inondable rive gauche au niveau du poteau



17 : "Bars" : limite de zone inondable, en aval du pont, en rive droite, située en bordure des arbres



18 : "Artron" : passage à gué sur la Clouère



19 : "Artron" : limite de zone inondable rive gauche au niveau du changement de végétation



20 : "Usson-du-Poitou" : vue globale de la zone inondable depuis son extrémité en rive droite



21 : "Usson-du-POitou" : vue sur la rue de la Chaussée dont la partie la plus basse est en zone inondable



22 : "Usson-du-Poitou" : limite de zone inondable rive gauche au niveau du tracteur



23 : "Busseroux" : limite de la zone inondable rive gauche au pied du poteau électrique



24 : "Busseroux" : photo prise depuis la limite de zone inondable en rive droite et regardant vers l'extérieur de la plaine alluviale





25 : "St-Secondin" : limite de zone inondable rive droite au niveau du petit arbre



26 : "Brion" : limite de zone inondable vers l'amont du pont en rive gauche au niveau du talus (au droit de la haie)



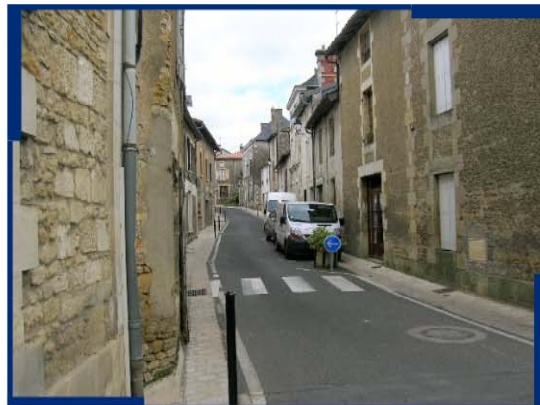
27 : "Brion" : limite de zone inondable en aval du pont en rive gauche au niveau de la limite parcellaire et du changement de type de végétation



28 : "Contais" : dépression de lit majeur



29 : "Brossac" : limite de zone inondable rive droite dans le virage au niveau du poteau



30 : "St-Maurice-la-Clouère" : limite de zone inondable rive droite au niveau du passage piéton (celui-ci étant compris)



31 : "Gencay" : limite de zone inondable rive gauche après le carrefour



32 : "Gencay" : limite de zone inondable rive gauche passe devant l'hotel restaurant ; celui-ci n'est pas inondable



33 : "Gencay" : limite de zone inondable rive droite en aval du pont à quelques mètres sous le poteau



34 : "Gencay" : maison comprise dans la zone inondable



35 : "Moulin de Trancard" : limite de zone inondable rive gauche au niveau de la rupture de pente



36 : "Marnay" : la limite de zone inondable comprend le chemin



37 : "Marnay" : cette rue est totalement en zone inondable



38 : "Marnay" : la limite de zone inondable rive gauche s'arrête au droit de la pancarte rouge indiquant le nom de la rue



39 : "Château-larcher" : limite de zone inondable rive gauche le long du champ de maïs



40 : "Château-Larcher" : limite de zone inondable rive droite au niveau du second passage piéton

## V. CARTES D'INONDABILITE

Le présent atlas, ci-dessous, permet de disposer rapidement d'une carte qui localise de façon précise l'emprise maximale de la zone inondable.

L'analyse hydrogéomorphologique prend en considération l'évolution hydrodynamique des cours d'eau en y associant l'analyse des données historiques. Cette représentation qualitative permet d'obtenir des renseignements dans des secteurs qui ne font pas l'objet d'études hydrauliques précises. De plus, elle permet de compléter les séries statistiques qui ne sont parfois pas suffisantes en terme d'échantillonnage et de matérialiser la zone inondable d'un événement rare.



Si l'analyse de terrain a permis de déterminer des repères de crues, ceux-ci sont localisés sur la carte et font alors l'objet de fiches (cf. annexe).

La méthodologie pour la réalisation de ces cartes est détaillée dans le § II.






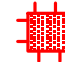


## Carte d'inondabilité de la Vienne


Clouère - Planche 1/7  
1 / 25 000


### LEGENDE


-  Cours d'eau
-  Zone inondable


### Éléments d'occupation du sol

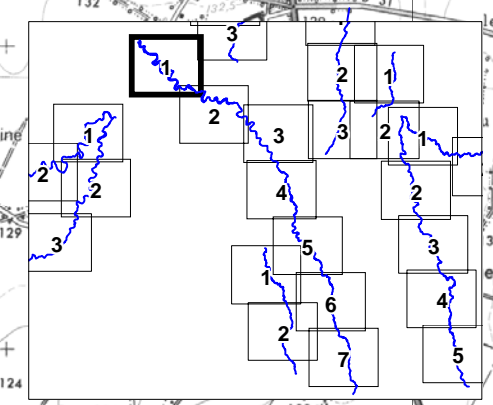
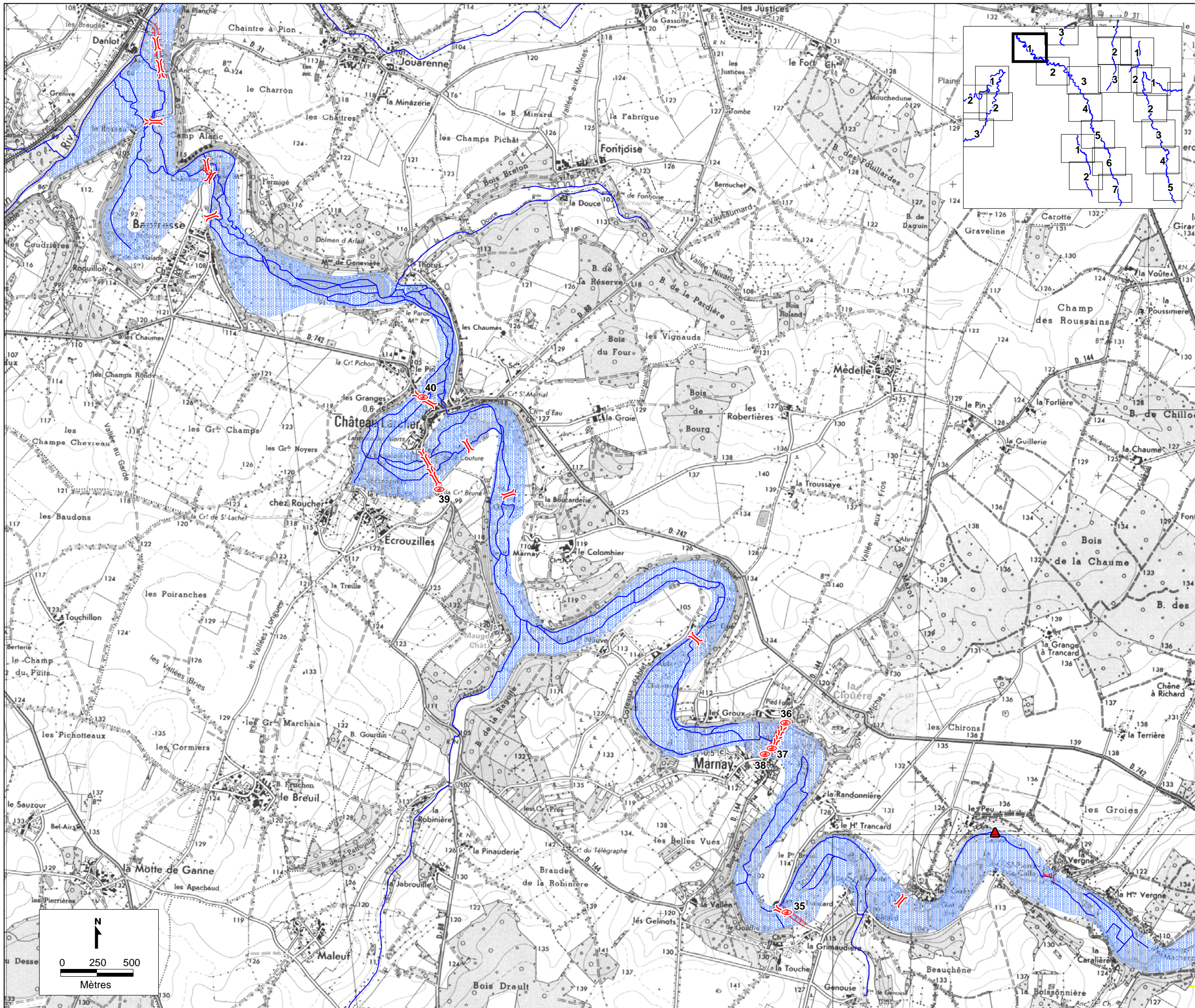
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRI,...)

 1  
Fiches PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)

 2  
Photos (cf. atlas photographique des rapports)



 Limite de tronçon








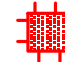


## Carte d'inondabilité de la Vienne


Clouère - Planche 2/7  
1 / 25 000


### LEGENDE


-  Cours d'eau
-  Zone inondable

### Éléments d'occupation du sol

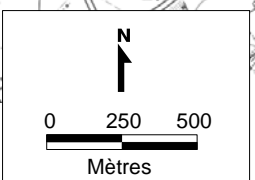
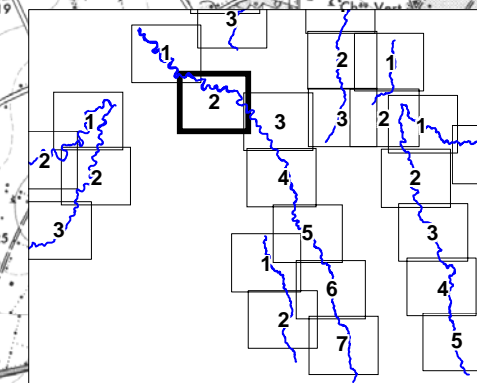
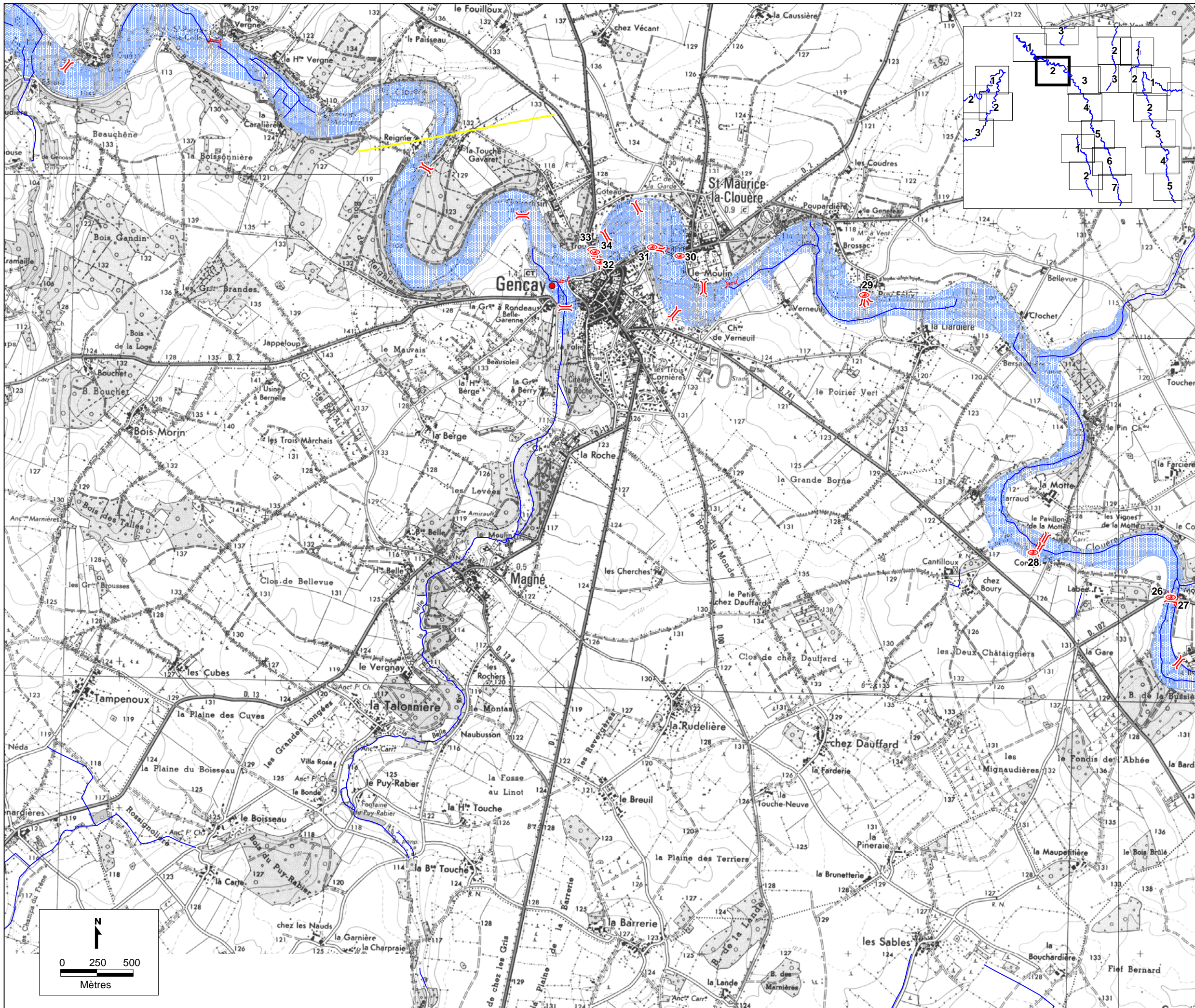
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRI,...)

1  Fiches PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)

2  Photos (cf. atlas photographique des rapports)



 Limite de tronçon








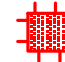


## Carte d'inondabilité de la Vienne


Clouère - Planche 3/7  
1 / 25 000


### LEGENDE


-  Cours d'eau
-  Zone inondable


### Éléments d'occupation du sol

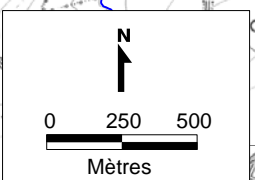
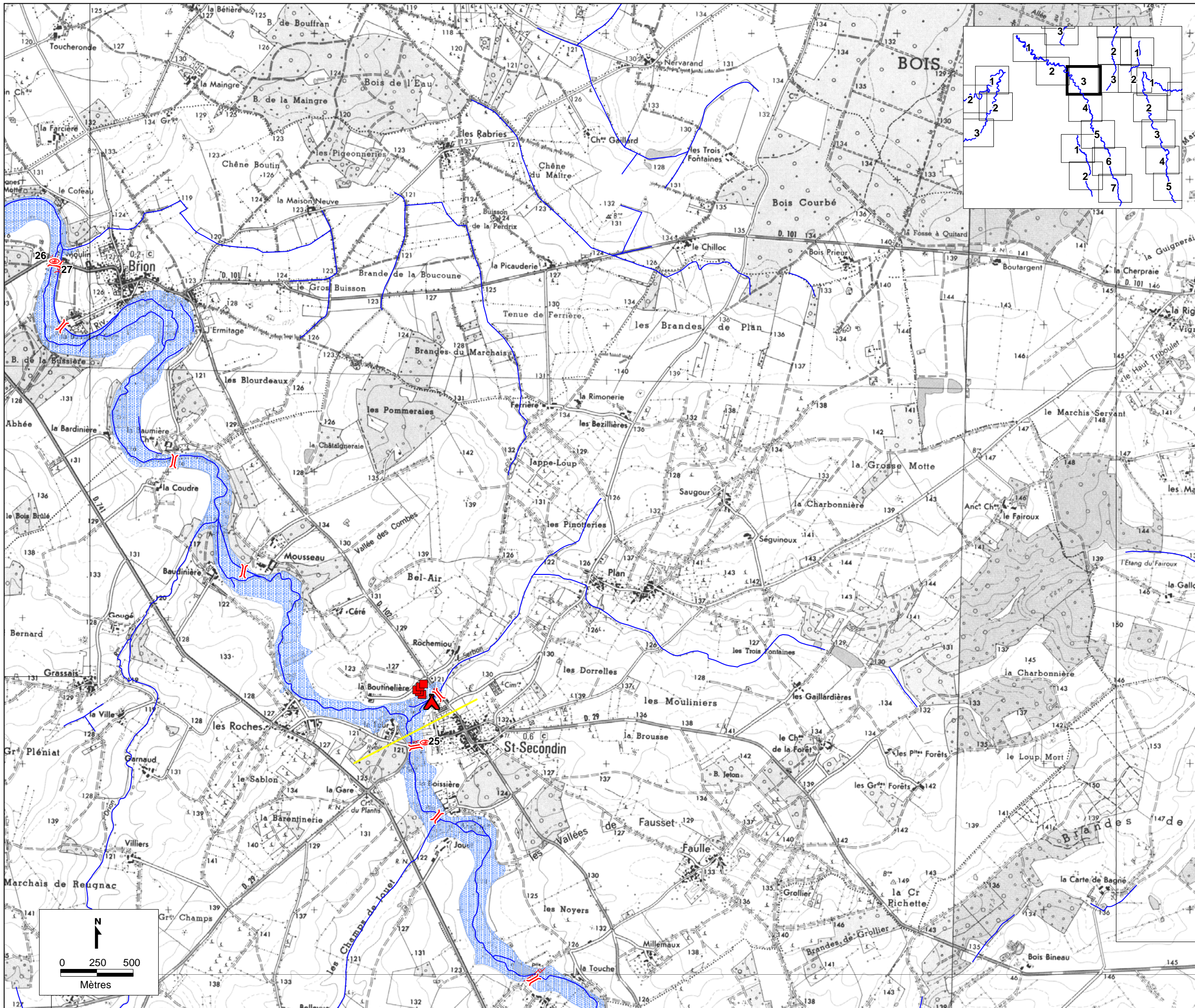
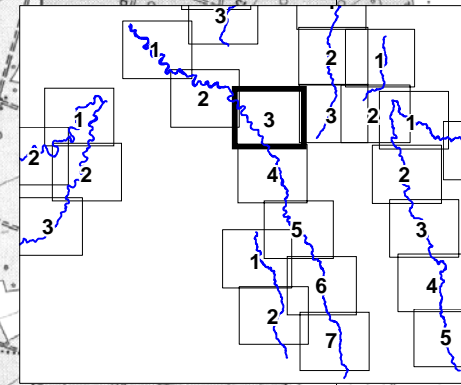
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRI,...)

1  Fiches PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)

2  Photos (cf. atlas photographique des rapports)



 Limite de tronçon











## Carte d'inondabilité de la Vienne


Clouère - Planche 4/7  
1 / 25 000


### LEGENDE


-  Cours d'eau
-  Zone inondable


### Éléments d'occupation du sol

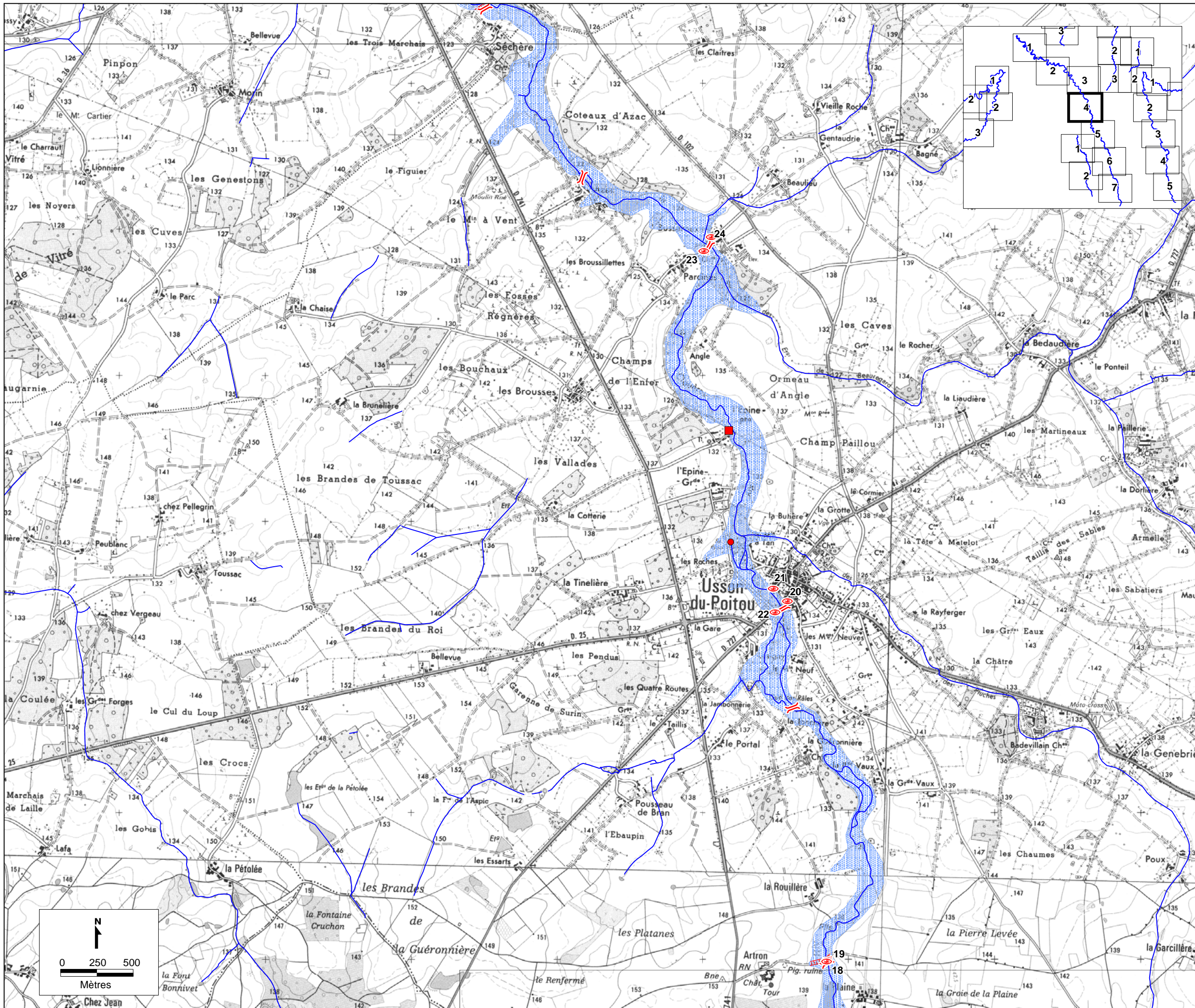
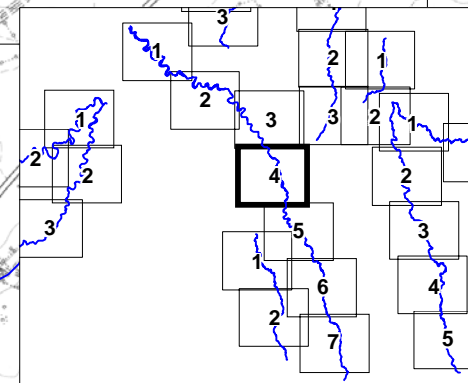
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRI,...)

1  Fiche PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)

2  Photos (cf. atlas photographique des rapports)



 Limite de tronçon














**Carte d'inondabilité  
 de la Vienne**  
**Clouère - Planche 5/7**  
 1 / 25 000


**LEGENDE**


-  Cours d'eau
-  Zone inondable


**Éléments d'occupation du sol**

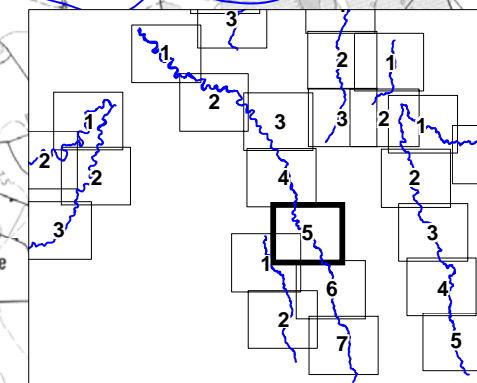
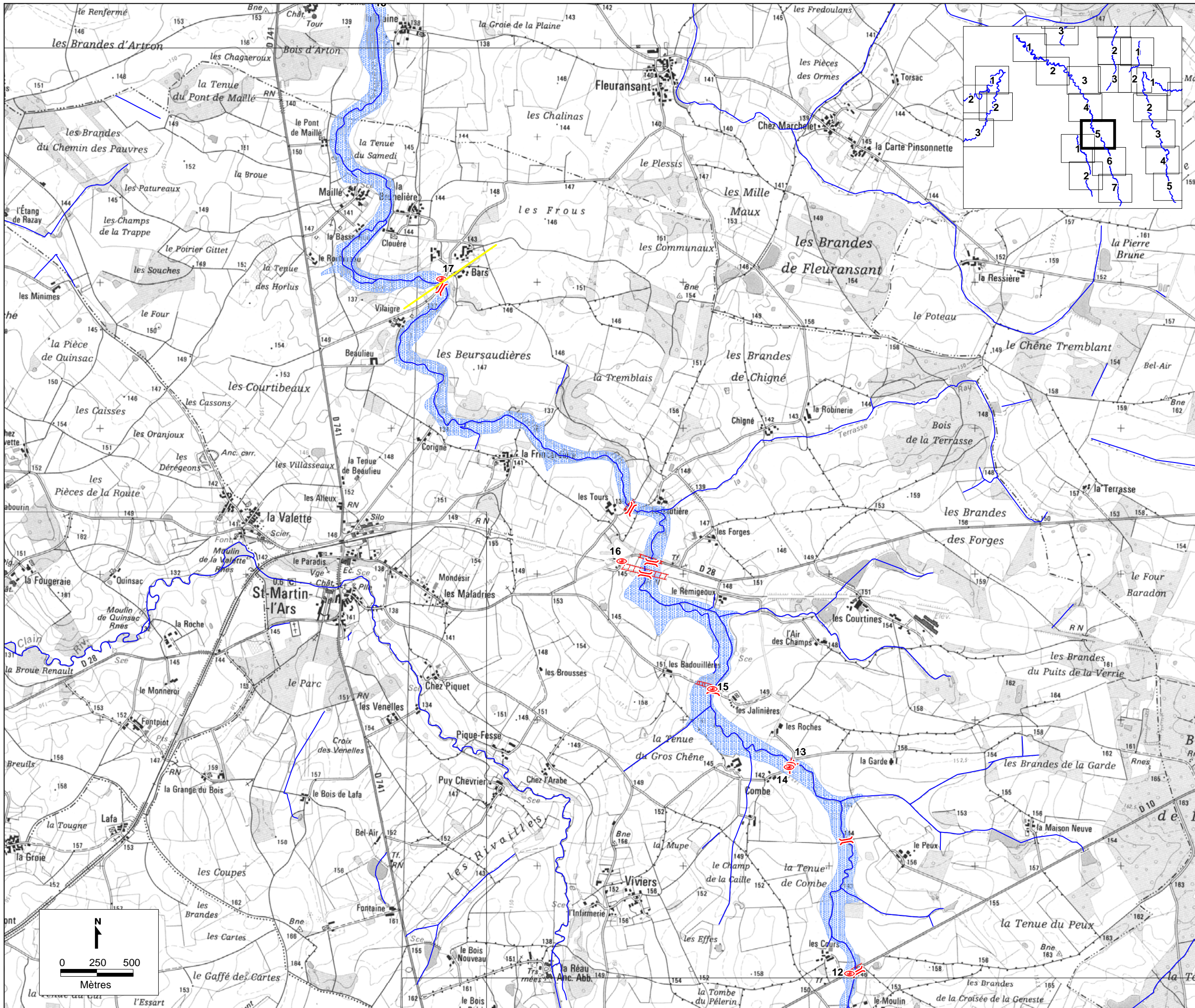
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRI,...)

1  Fiche PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)

2  Photos (cf. atlas photographique des rapports)



 Limite de tronçon











## Carte d'inondabilité de la Vienne


Clouère - Planche 6/7  
1 / 25 000


### LEGENDE


-  Cours d'eau
-  Zone inondable


### Éléments d'occupation du sol

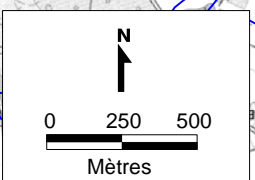
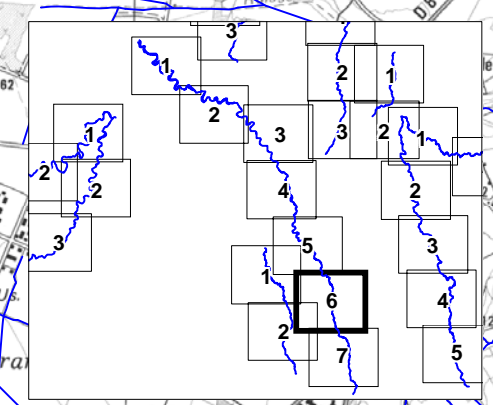
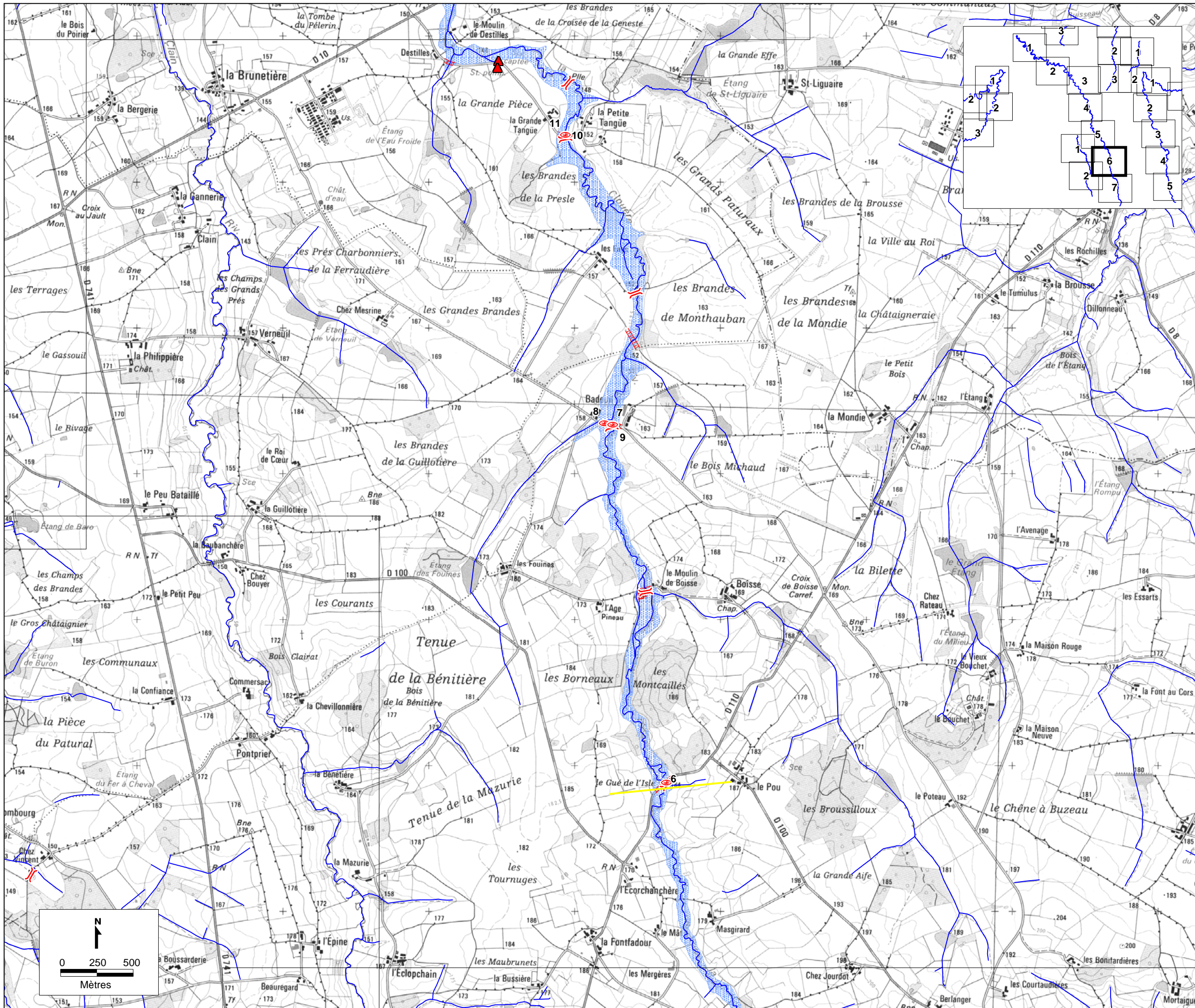
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRI,...)

1  Fiche PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)



2  Photos (cf. atlas photographique des rapports)

 Limite de tronçon






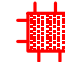





**Carte d'inondabilité  
 de la Vienne**  
**Clouère - Planche 7/7**  
 1 / 25 000


**LEGENDE**


-  Cours d'eau
-  Zone inondable


**Éléments d'occupation du sol**

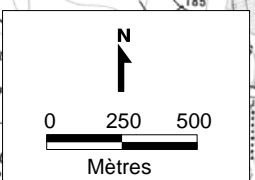
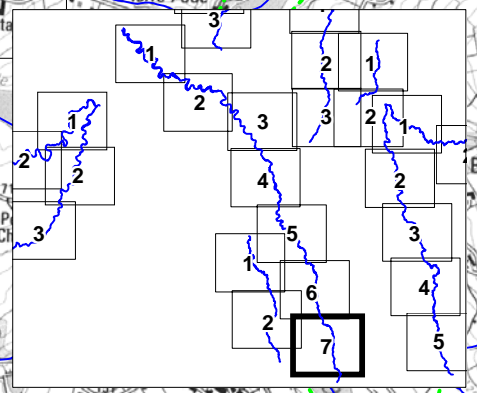
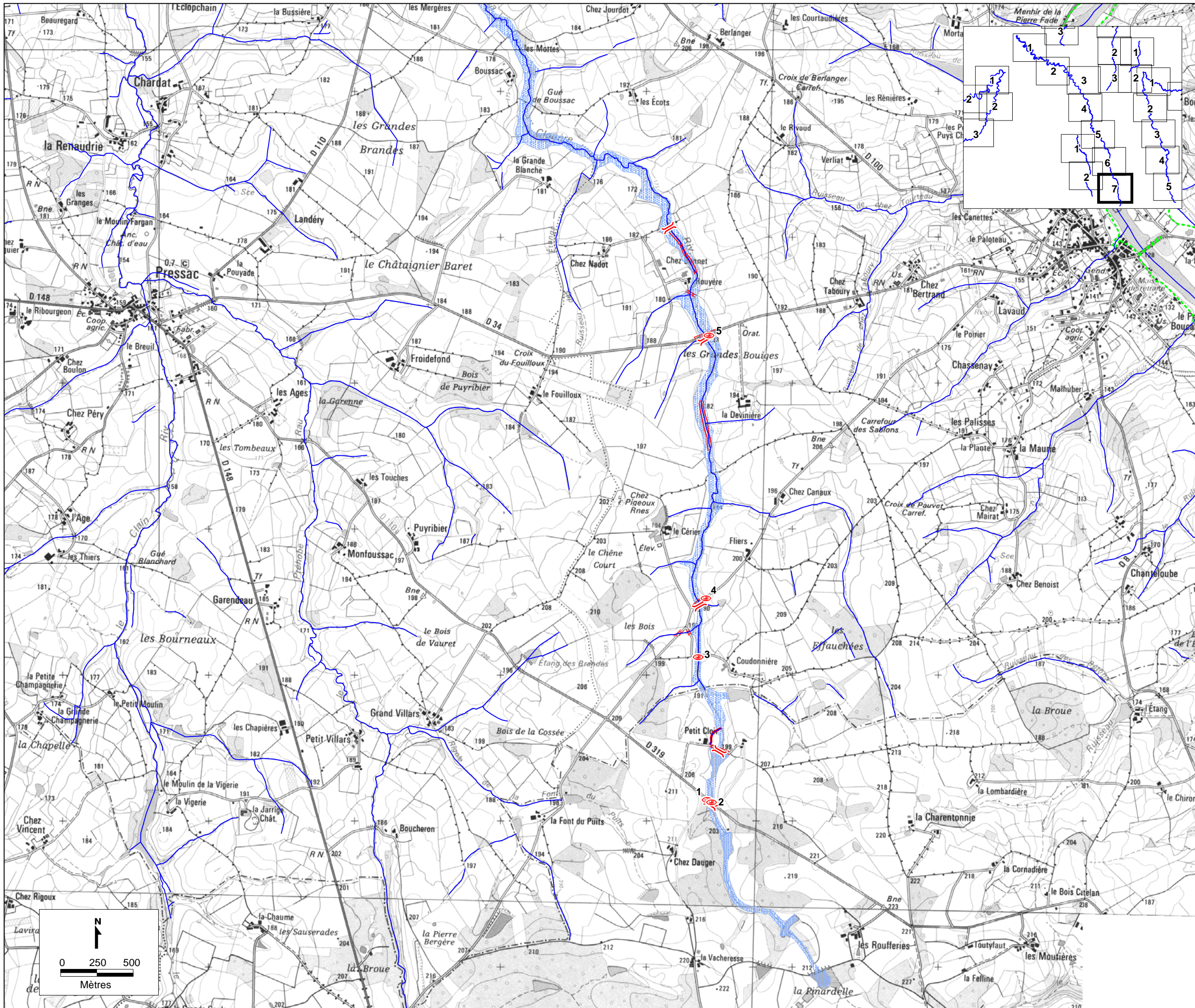
-  Ouvrages d'art
-  Seuils, barrages
-  Bâtiments
-  Stations d'épuration
-  Captage d'eau potable
-  Remblais
-  Carrières
-  Remblais d'infrastructure

 Limite réglementaire existante (atlas, PPRi,...)

1  Fiches PHEC (cf. fiche de repère de crue en annexe des rapports)

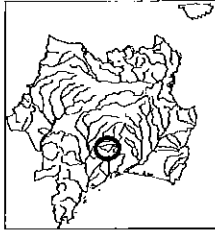
2  Photos (cf. atlas photographique des rapports)

 Limite de tronçon



## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : FICHES DESCRIPTIVES DES STATIONS  
HYDROMETRIQUES (SOURCE : BANQUE HYDRO)**



L2303010 La Clouère à Availles-Limouzine [le Poux] - 16.6 km2

Zone hydrographique : L2303010 Altitude : 162 m Département : 86 Vienne

Producteur : DIREN Poitou-Charentes

Tél. : 5.49.50.36.59

E-Mail : sema@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr

**SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1977 - 1994)**

Calculées le 15/09/2007; Intervalle de confiance : 95 %

**Ecoulements mensuels (Naturels)**

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	0.362 #	0.323 #	0.235 #	0.235	0.171 #	0.078 #	0.017	0.002	0.000	0.040	0.137	0.260 #	0.154
Qsp (l/s/km2)	21.8 #	19.4 #	14.2 #	14.1	10.3 #	4.7 #	1.0	0.1	0.0	2.4	8.3	15.7 #	9.3
Lame d'eau (mm)	58 #	48 #	37 #	36	27 #	12 #	2	0	0	6	21	42 #	294

**Données calculées sur 18 ans**

**Modules interannuels ( loi de GAUSS - septembre à août )**

	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide	Module
Débits (m3/s)	0.100[0.058;0.140]	0.160[0.084;0.490]	0.220[0.190;0.260]	0.154[0.121;0.188]

**Basses eaux ( loi de GALTON - janvier à décembre )**

	Médiane	Quinquennale sèche	Moyenne	Ecart-type
VCN3 (m3/s)	0.001[0.001;0.001]	0.001[0.001;0.001]	0.000	0.000
VCN10 (m3/s)	0.001[0.001;0.001]	0.001[0.001;0.001]	0.000	0.000
QMNA (m3/s)	0.001[0.001;0.001]	0.001[0.001;0.001]	0.000	0.000

**Crues ( loi de GUMBEL - septembre à août )**

	Xo	Gradex	Biennale	Quinquennale	Décennale	Vicennale	Cinquantennale
QJ (m3/s)	2.800	1.530	3.400[2.700;4.200]	5.100[4.300;6.800]	6.200[5.200;8.600]	7.300[6.100;10.000]	
QIX (m3/s)	5.060	3.010	6.200[5.000;7.900]	9.600[8.000;13.000]	12.000[9.900;17.000]	14.000[12.000;20.000]	

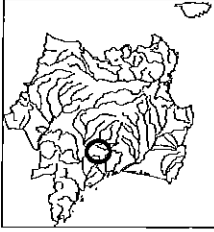
**Maximums connus**

Hauteur maximale instantanée (cm)	229	17 décembre 1982 12:59
Débit instantané maximal (m3/s)	16.200 #	1 décembre 1982 00:00
Débit journalier maximal (m3/s)	6.950 #	20 décembre 1982

**Débits classés**

**Données calculées sur 6212 jours**

Débit (m3/s)	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
	1.830	1.300	0.783	0.410	0.185	0.094	0.054	0.021	0.009	0.004	0.001	0.000	0.000	0.000	0.000



L2313050 La Clouère à Château-Larcher [le Rozeau] - 382 km2  
 Zone hydrographique : L2313050 Altitude : 88 m Département : 86 Vienne  
 Producteur : DDE de la Vienne Tél. : 5.49.55.64.92  
 E-Mail : SPC.PRCE.DDE.Vienne@equipement.gouv.fr

**SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1990 - 2007)**

Calculées le 17/12/2007; Intervalle de confiance : 95 %

**Ecoulements mensuels (Naturels)**

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)													
Qsp (l/s/km2)													
Lame d'eau (mm)													

**Données non calculées**

**Modules interannuels ( loi de GAUSS - septembre à août )**

	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide	Module
Débits (m3/s)	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]

**Basses eaux ( loi de GALTON - janvier à décembre )**

	Médiane	Quinquennale sèche	Moyenne	Ecart type
VCN3 (m3/s)	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]
VCN10 (m3/s)	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]
QMNA (m3/s)	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]

**Données non calculées**

**Crues ( loi de GUMBEL - septembre à août )**

	Xo	Gradex	Biennale	Quinquennale	Décennale	Vicennale	Cinquantennale
QJ (m3/s)		[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]	[ ; ]
QIX (m3/s)	14.700	7.090	17.000[14.000;23.000]	25.000[21.000;37.000]	31.000[25.000;47.000]	36.000[29.000;57.000]	

**Données non calculées**

**Maximums connus**

Hauteur maximale instantanée (mm)	3540	23 janvier 1995 12:00
Débit instantané maximal (m3/s)	46.700	1 janvier 1995 00:00
Débit journalier maximal (m3/s)	30.200	23 janvier 1995

**Débits classés**

	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Débit (m3/s)	13.400	11.600	7.810	4.960	3.110	2.280	1.780	1.380	1.080	0.830	0.630	0.432	0.315	0.233	0.180

**Données calculées sur 6019 jours**